
Bélarus : renforcer les restrictions aux sorties du pays

Description

Le Parlement bélarusse a adopté le 18 avril en deuxième lecture une loi restreignant le droit de sortir du pays pour certaines catégories de citoyens. Le projet de loi lui avait été soumis durant l'été 2022 et son adoption récente s'accompagne d'amendements plus restrictifs.

Le projet initial envisageait en effet de restreindre les déplacements des personnes inscrites sur les registres préventifs des organes de sécurité de l'État, de celles dont le départ pourrait être jugé par le KGB local comme contraire aux intérêts de la sécurité nationale du pays ou encore des citoyens soupçonnés d'infractions administratives (en référence notamment aux articles politiques du Code administratif) ainsi que des représentants des forces de l'ordre s'ils n'ont pas l'accord explicite de leur hiérarchie, des militaires et des civils des formations militaires et des organisations paramilitaires.

Le Parlement y a ajouté de nouvelles catégories, touchant désormais toute personne ayant accès aux secrets d'État.

Le projet de loi doit maintenant être approuvé par le Conseil de la République, avant d'être signé par le président en exercice Aliaksandr Loukachenka.

Sources : *Charter97.org*, *Zerkalo.io*.

date créée

22/04/2023

Champs de Méta

Auteur-article : Céline Bayou